



# COMMUNE D'ETAULES

## Plan Local d'Urbanisme

### Historique du PLU :

- Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 17/04/2007
- Modification de droit commun n°1 prescrite par délibération du Conseil Municipal en date du 28/03/2018 et par arrêté du 10/04/2018

**VISA**

**DATE :**

## Modification de droit commun n°1

**Pièce C**

### **6 – Avis et insertion publiés dans les annonces légales**

**DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE**

# AVIS AU PUBLIC

## Commune d'ÉTAULES

### Lancement et ouverture d'enquête publique de la modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme

La municipalité rappelle que par délibération du 28 mars 2018 le Conseil Municipal a validé le principe du lancement d'une procédure de modification de droit commun n°1 de son Plan Local d'Urbanisme et défini les modalités de concertation. M. le Maire a ensuite prescrit cette modification par arrêté en date du 10 avril 2018.

L'objectif principal de la Commune assigné à la modification est de permettre la correction d'erreur matérielle au sein du règlement, la modification des orientations d'aménagement de la zone AU2 afin d'assurer la poursuite du développement démographique de la Commune, ainsi que le toilettage et la modification de certaines dispositions réglementaires pour harmoniser notamment les prescriptions en matière d'assainissement et d'eaux pluviales, l'aspect extérieur, le renforcement des règles de stationnement et l'encadrement du développement du secteur NI.

Par arrêté n° 181016A01 en date du 16 octobre 2018, le Maire a ordonné, l'ouverture d'une enquête publique sur le dossier de modification suite à une période d'étude et de concertation dont le bilan est joint au dossier d'enquête.

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles dans la notice de présentation. Le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale d'après la décision de la mission régionale d'autorité environnementale de Bourgogne Franche-Comté du 9 juillet 2018. Cette décision, jointe au dossier d'enquête publique, est consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et disponible sur le site internet de la Commune ainsi que celui de la MRAe de Bourgogne Franche-Comté.

Cette enquête publique est régie par les articles L123-2 et R 123-2 et suivants du Code de l'environnement. A cet effet, M. Jean-Claude DESLOGES a été désigné par le Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera pendant 31 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, 6 novembre au 6 décembre 2018, inclus.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie dans le cadre de permanences fixées :

- Mardi 6 novembre de 10h30 à 12h30,
- Samedi 17 novembre de 9h00 à 11h00,
- Jeudi 6 décembre de 14h00 à 16h00.

Le dossier d'enquête publique complet peut être consulté du 6 novembre au 6 décembre 2018, inclus :

- en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture,
- sur le site internet de Commune : <http://etaules21.fr>

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions éventuelles pourront être consignées sur un registre d'enquête publique disponible 6 novembre au 6 décembre 2018, inclus, en version papier en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations et propositions peuvent également être adressées par écrit et/ou par mail à l'attention du Commissaire Enquêteur en Mairie d'ÉTAULES aux adresses suivantes :

- Par courrier papier : Mairie – 4, rue de la Maison Commune – 21121 ÉTAULES
- Par mail : [etaules.mairie@orange.fr](mailto:etaules.mairie@orange.fr)

Les observations et propositions alors annexées au registre seront consultables sur le registre papier en mairie ainsi que sur le site internet.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie et à la Préfecture, aux jours et heures habituelles d'ouverture, dès qu'ils seront transmis à la commune, ainsi que sur le site internet de la Commune, et ce durant une année.

Au terme de l'enquête et suite à la remise du rapport du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal d'ETAULES pourra décider d'approuver la modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme par délibération, en ayant le cas échéant apporté des modifications au dossier.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est M. le Maire d'ETAULES, joignable en Mairie.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de M. le Maire dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le Maire,  
Jean René ESTIVALET



A handwritten signature in black ink, appearing to be "J.R. Estivalet", written over a horizontal line.

Toutes les annonces légales de votre département sur http://al.forumeco.com

Côte d'Or

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Direction départementale des territoires

Programme pluriannuel 2018-2022 de restauration et d'entretien des cours d'eau du bassin versant des affluents rive gauche de la Dheune

Avis d'enquête publique

OBJET: DUREE ET LIEUX D'ENQUETE

Par arrêté inter-préfectoral du 24 septembre 2018 une enquête publique sera ouverte du lundi 22 octobre 2018 à 9h au mercredi 7 novembre 2018 à 16h, soit 17 jours, sur les communes de BLIGNY-LES-BEAUNE, MERCEUIL, MEURSAULT, POMMARD (21) et CHEILLY-LES-MARANGES (71) suite à la demande présentée par le syndicat mixte d'aménagement des affluents rive gauche de la Dheune...

demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la préfecture de la Côte d'Or (direction départementale des territoires, bureau police de l'eau, 57 rue de Mulhouse 21000 DIJON).

CONSULTATION ET COMMUNICATION DES OBSERVATIONS FORMULEES AU COURS DE L'ENQUETE

Les observations et propositions du public sont consultables et communiquées aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant toute la durée de l'enquête. Celles transmises par voie électronique seront consultables sur les sites http://www.cote-dor.gouv.fr et http://www.saone-et-loire.gouv.fr

DECISION POUVANT ETRE ADOPTEE ET AUTORITE COMPETENTE

Le préfet de la Côte-d'Or et le préfet de Saône-et-Loire sont compétents pour prendre l'arrêté portant déclaration d'intérêt général et autorisation ou portant refus des travaux.

CONSULTATION DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public soit dans les communes où le dossier aura pu être consulté, soit à la préfecture de la Côte-d'Or, direction départementale des territoires, 57 rue de Mulhouse à DIJON, et à la préfecture de Saône-et-Loire ou sur les sites http://www.cote-dor.gouv.fr (rubriques politiques publiques, environnement, eau, enquêtes publiques) et http://www.saone-et-loire.gouv.fr (rubriques politiques publiques, environnement, enquêtes publiques, loi sur l'eau).

Pour le préfet et par délégation, le responsable du bureau police de l'eau, 144074, Guillaume BROCCQUET

COMMUNE D'ETAULES

Avis au public

Lancement et ouverture d'enquête publique de la modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

La municipalité rappelle que par délibération du 28 mars 2018 le conseil municipal a validé le principe du lancement d'une procédure de modification de droit commun n°1 de son Plan Local d'Urbanisme et définit les modalités de concertation. M. le Maire a ensuite prescrit cette modification par arrêté en date du 10 avril 2018.

L'objectif principal de la commune assigné à la modification est de permettre la correction d'erreur matérielle au sein du règlement, la modification des orientations d'aménagement de la zone AU2 afin d'assurer la poursuite du développement démographique de la commune, ainsi que la tolérance et la modification de certaines dispositions réglementaires pour harmoniser notamment les prescriptions en matière d'assainissement et d'eaux pluviales, l'aspect extérieur, le renforcement des règles de stationnement et l'encadrement du développement du secteur N1.

Par arrêté n° 181016A01 en date du 16 octobre 2018, le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le dossier de modification suite à une période d'étude et de concertation dont le bilan est joint au dossier d'enquête.

Les Informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles dans la notice de présentation. Le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale d'après la déclaration de la mission régionale d'autorité environnementale de Bourgogne Franche-Comté du 9 juillet 2018. Cette décision jointe au dossier d'enquête publique, est consultable en Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture et disponible sur le site Internet de la commune ainsi que celui de la MRAE de Bourgogne Franche-Comté.

Cette enquête publique est régie par les articles L123-2 et R 123-2 et suivants du code de l'environnement. A cet effet, M. Jean-Claude DESLOGES a été désigné par le tribunal administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera pendant 31 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, 6 novembre au 6 décembre 2018, inclus. Le commissaire enquêteur recevra

en Mairie, dans le cadre de permanences fixes :

— Mardi 6 novembre de 10 h 30 à 12 h 30

— Samedi 17 novembre de 9 h 00 à 11 h 00

— Jeudi 6 décembre de 14 h 00 à 16 h 00.

Le dossier d'enquête publique complet peut être consulté du 6 novembre au 6 décembre 2018, inclus. — En Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture. — Sur le site Internet de commune : http://etaules21.fr/

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions éventuelles pourront être consignés sur un registre d'enquête publique disponible 6 novembre au 6 décembre 2018, inclus, en version papier en Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations et propositions peuvent également être adressées par écrit et/ou par mail à l'attention du commissaire enquêteur en Mairie d'ETAULES aux adresses suivantes :

— Par courrier papier : Mairie, 4 rue de la Maison Commune - 21121 ETAULES ;

— Par mail : etaules.mairie@orange.fr

Les observations et propositions alors annexées au registre seront consultables sur le registre papier en Mairie ainsi que sur le site Internet.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie et à la Préfecture, aux jours et heures habituels d'ouverture, des qu'ils seront transmis à la commune, ainsi que sur le site Internet de la commune, et ce durant une année.

Au terme de l'enquête et suite à la remise du rapport du commissaire enquêteur, le conseil municipal d'ETAULES pourra décider d'approuver la modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme par délibération, en ayant le cas échéant approuvé des modifications au dossier.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des Informations peuvent être demandées est M. le Maire d'ETAULES, joignable en Mairie.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de M. le Maire dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le Maire, 144419, Jean René ESTIVALET

COMMUNE DE REMILLY SUR TILLE

Approbation du Plan Local d'Urbanisme et adaptation du périmètre de Droit de Prémption Urbain

Par délibération en date du 1er octobre 2018, le conseil municipal de REMILLY SUR TILLE a approuvé la révision générale de son Plan Local d'Urbanisme. Par une autre délibération du même jour, le conseil municipal a également décidé d'adapter le périmètre du droit de préemption urbain qui couvrira désormais les zones urbaines et à urbaniser du nouveau Plan Local d'Urbanisme.

Ces deux délibérations ont été affichées en Mairie, pour une durée d'un mois à compter du 12 octobre 2018. Ces deux délibérations, ainsi que le Plan Local d'Urbanisme approuvé et le Plan de Droit de préemption Urbain, sont tenus à la disposition du public en Mairie, ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes Norgé et Tille, aux jours et heures habituels d'ouverture soit le mardi et vendredi de 9 h à 12 h et le lundi et le mercredi de 17 h à 19 h. Ils sont également consultables sur le site Internet de la commune de REMILLY SUR TILLE à l'adresse suivante www.remilly-sur-tille.fr et en Préfecture.

Toute personne intéressée peut obtenir, à ses frais, une copie de ces documents sur demande écrite formulée à l'attention de M. le Maire à l'adresse suivante : Mairie, Rue de l'Eglise - 21560 REMILLY SUR TILLE, 144347

SUCCESSION

VACANTE

SUCCESSION VACANTE

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de Mme PERNET LEONE décédée le 23/05/2015 à Beaune (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0218003410/S. 143702

SUCCESSION VACANTE

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de M. MERMET LYAODOZ JEAN-PAUL, décédé le 25/09/2014 à DIJON (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0218003771/S. 143703

SUCCESSION VACANTE

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de M. CASADEI RENE, décédé le 22/09/2015 à DIJON (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0218008784/S. 143704

SUCCESSION VACANTE

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de M. BOUYA MILOUD, décédé le 19/09/2018 à ROUVRAY (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0218017716/PC. 143712

AVIS DIVERS

Notaires SCP B. MUGNERET T. LAUREAU - M. PERON O. BERTHAUT & J.H. NENERT Notaires associés 23 rue Jacques Cellerier - 21000 DIJON

MME STRASMAN ANDREE

Avis de saisine de légataire universel en l'absence d'héritiers réservataires Article 1007 du Code Civil Article 1378-1 du Code de procédure civile

Par testament olographe du 7 septembre 2011, Madame Andrée Françoise MUCHERL, veuve STRASMAN, en son vivant demeurant à DIJON, 101 rue de Talant, décédée à DIJON, le 26 mars 2018, a institué un légataire universel. Un procès verbal dudit testament a été reçu par Maître LAUREAU, le 12 octobre 2018. Les oppositions pourront être formées auprès de Maître LAUREAU, Notaire à DIJON, 23 rue Jacques Cellerier, Notaire chargé du règlement de la succession.

M. RIBEYRON PATRICK

Par testament olographe du 05/12/2000, M. RIBEYRON Patrick, né à DIJON le 20/06/1950, de QUETIGNY 11 rue des Charrières, décédé à DIJON le 14/04/2018, a institué un légataire universel. Testament déposé au rang des minutes de Maître GUILARD Notaire à DIJON, suivant procès-verbal en date du 28 septembre 2018. Les oppositions pourront être formées auprès de Maître GUILARD, bd de Broches - 21000 DIJON, chargé du règlement de la succession. 144368 - Pour avis : Maître GUILARD

MME ROSSELIN VVE FOURNIER

Insertion conforme à l'article 1378-1 du CPC. Suite au décès le 14 août 2018 de Madame Denise Suzanne Georgette ROSSELIN veuve de Monsieur Guy FOURNIER, née à SOUSSEY SUR BRIONNE (21350) le 3 mai 1929 Maître Denis BILLOD, notaire à POUILLEY EN AUXOIS (21320) est chargé du règlement de cette succession. Par testament olographe en date du 3 décembre 2009, Madame FOURNIER a institué plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me BILLOD le 16 octobre 2018. Les oppositions éventuelles seront reçues en l'étude du notaire sus-nommé. 144401 Pour avis

BESOIN DE RENSEIGNEMENTS POUR PUBLIER VOTRE ANNONCE LEGALE ? 03.80.68.25.55



le Journal du Palais BOURGOGNE FRANCHE-COMTE En version numérique Vous êtes abonné au Journal du Palais ? Découvrez votre hebdomadaire économique et juridique régional en version numérique. Désormais, le Journal du Palais se lit en ligne. Chaque lundi matin, recevez notre newsletter et accédez, sans coût supplémentaire, à l'édition numérique du Journal du Palais en vous connectant sur notre site. COMMENT FAIRE ? Cliquez sur le lien figurant dans la newsletter. Indiquez votre identifiant (adresse mail) ainsi que votre numéro d'abonné figurant sur l'emballage du journal que vous recevez chaque semaine. Lisez l'intégralité du Journal du Palais sur votre smartphone, tablette ou ordinateur. Si vous n'avez pas reçu la newsletter, ou si vous ne connaissez pas vos identifiants, veuillez nous envoyer votre adresse mail à l'adresse suivante : abonnement.ljdp@forumeco.com et nous vous répondrons au plus vite.

AVIS AU PUBLIC

COMMUNE D'ÉTAULES

LANCEMENT ET OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE DE LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

La municipalité rappelle que par délibération du 28 mars 2018, le conseil municipal a validé le principe du lancement d'une procédure de modification de droit commun n° 1 de son Plan local d'urbanisme et défini les modalités de concertation. M. le maire a ensuite prescrit cette modification par arrêté en date du 10 avril 2018.

L'objectif principal de la commune assigné à la modification est de permettre la correction d'erreur matérielle au sein du règlement, la modification des orientations d'aménagement de la zone AU2 afin d'assurer la poursuite du développement démographique de la commune, ainsi que le tolottage et la modification de certaines dispositions réglementaires pour harmoniser notamment les prescriptions en matière d'assainissement et d'eaux pluviales, l'aspect extérieur, le renforcement des règles de stationnement et l'encadrement du développement du secteur N1.

Par arrêté n° 18016A01 en date du 16 octobre 2018, le maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le dossier de modification suite à une période d'étude et de concertation dont le bilan est joint au dossier d'enquête.

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles dans la notice de présentation. Le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale d'après la décision de la Mission régionale d'autorité environnementale de Bourgogne-Franche-Comté du 9 juillet 2018. Cette décision, jointe au dossier d'enquête publique, est consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et disponible sur le site internet de la commune ainsi que celui de la MRAE de Bourgogne-Franche-Comté.

Cette enquête publique est régie par les articles L.123-2 et R.123-2 et suivants du Code de l'environnement. A cet effet, M. Jean-Claude DESLOGES a été désigné par le tribunal administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera pendant 31 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du 6 novembre au 6 décembre 2018 inclus.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie dans le cadre de permanences fixes :

Mardi 6 novembre de 10 h 30 à 12 h 30,  
 Samedi 17 novembre de 9 à 11 heures,  
 Jeudi 6 décembre de 14 à 16 heures.

Le dossier d'enquête publique complet peut être consulté du 6 novembre au 6 décembre 2018 inclus :

- En mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture,  
 - Sur le site internet de commune : <http://etaules21.fr>

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions éventuelles pourront être consignées sur un registre d'enquête publique disponible du 6 novembre au 6 décembre 2018 inclus, en version papier en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations et propositions peuvent également être adressées par écrit et/ou par mail à l'attention du commissaire enquêteur en mairie d'Étaules aux adresses suivantes :

Par courrier papier : Mairie, 4, rue de la Maison Commune, 21121 Étaules.

Par mail : [etaules.mairie@orange.fr](mailto:etaules.mairie@orange.fr)

Les observations et propositions alors annexées au registre seront consultables sur le registre papier en mairie ainsi que sur le site internet.

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie et à la préfecture, aux jours et heures habituels d'ouverture, desquels ils seront transmis à la commune, ainsi que sur le site internet de la commune, et ce durant une année.

Au terme de l'enquête et suite à la remise du rapport du commissaire enquêteur, le conseil municipal d'Étaules pourra décider d'approuver la modification de droit commun n° 1 du Plan local d'urbanisme par délibération, en ayant le cas échéant apporté des modifications au dossier.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est M. le maire d'Étaules, joignable en mairie.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de M. le maire dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le maire,  
 Jean René ESTIVALET.

113657800

DECISIONS DES TRIBUNAUX

Tribunal de grande instance

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE DIJON

Le tribunal de grande instance de Dijon, première chambre, par jugement rendu le 12 octobre 2018, a :

- Prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire simplifiée de :

Madame Séverine ALLENBACH

Infirmière libérale, demeurant 24 ter, rue de Bellevue, 21000 Dijon.

113632900

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE DIJON

Le tribunal de grande instance de Dijon, première chambre, par jugement rendu le 12 octobre 2018, a :

- Prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

S.C.I. C.B.N.

dont le siège social est sis 5, impasse des Tillouls, 21380 Savigny-le-Sec. RCS Dijon, 493 212 591. Administration, exploitation de tous immeubles bâtis ou non.

113634900

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE DIJON

Le tribunal de grande instance de Dijon, première chambre, par jugement rendu le 12 octobre 2018, a :

- Prononcé la clôture pour extinction du passif de la liquidation judiciaire de :

Madame Berthe BENO

demeurant 6, rue du Buet, 21140 Villars-et-Villenotte, exploitante agricole.

113635900

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE DIJON

Le tribunal de grande instance de Dijon, première chambre, par jugement rendu le 12 octobre 2018, a :

- Prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

Monsieur Michel-Bernard PERRAUD

demeurant 51, avenue du Lac, 21000 Dijon, ayant exercé en qualité d'auto-entrepreneur une activité d'intermédiaire en boissons.

113641000

VIES DES SOCIÉTÉS

Constitutions de sociétés

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés, en date à Nolay du 26/09/2018, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société civile.

Dénomination :

SCI JH IMMO

Siège social : Nolay (21340), 8, rue du Quart-Joly.

Objet : L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel ; La vente d'un des immeubles sociaux afin de permettre la poursuite de l'objet dans le cadre d'une gestion patrimoniale et civile des lieux. L'opération est exceptionnelle et n'a pas pour effet de vider la société de sa substance, ni pour effet de modifier le régime fiscal de la société. La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; la prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Apports : Mille euros, en numéraire.

Capital : Mille euros (1.000 €).

Gérances : Monsieur Julien HASELBAUER, demeurant à Nolay (21340), 8, rue du Quart-Joly.

Agrément des cessionnaires de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec l'agrément d'un ou plusieurs associés représentant plus des trois quarts des parts sociales.

Immatriculation : Au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis, le représentant légal.

113637700

Transferts de siège social

SCI des 3M, 4 rue Albert-Schweitzer, 21850 Saint-Apollinaire. Capital social de 280.000 €. RCS Dijon 522 002 823. Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 21 septembre 2018, a décidé le transfert de son siège social au 55, rue Roland-Belouet, 45160 Olivet.

Le dépôt légal sera effectué au Registre du commerce et des sociétés d'Orléans.

Pour avis et mention.

112432700

Poursuites d'activité

QUARTZ DETAILING  
 EURL au capital de 2.000 €  
 ZA La Grange au Vager : 21630 Pommard  
 827 676 990 RCS Dijon

L'AGE du 19/10/2018, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.

Dépôt au RCS de Dijon.

106375600

Créances salariales

AVIS DE DÉPÔT DES RELEVÉS DE CRÉANCES SALARIALES

SOMATECH BL SARLU  
 Achat, vente d'appareils de motoculture  
 et espaces verts, réparation  
 51, rue du 8-Mai-1945  
 21270 Pontailler-sur-Saône  
 SIREN 824 075 204

Par le présent avis, il est indiqué que les relevés de créances salariales ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon le 18/10/2018.

Cette publicité fait courir le délai de forclusion de 2 mois conformément à l'article L.625-1 du Code commerce.

Jean-Joachim BISSIEUX, liquidateur, en date de ce jour.

113618400

Marchés publics, vie des sociétés, avis administratifs, tribunaux de commerce, arrêtés préfectoraux...



Ayez le déclic  
 www.eurolegales.com

Votre site d'annonces officielles en Bourgogne avec Le Journal de Saône-et-Loire et Le Bien public

Créez gratuitement un agent de recherche et recevez vos alertes sur mots-clés dans votre boîte aux lettres électronique

Un site créé par le journal DE SAÛNE-ET-LOIRE LE BIEN PUBLIC

Toutes les annonces légales de votre département sur http://al.forumeco.com

Côte d'Or

COMMUNE DE MERCEUIL

Avis

Lancement et ouverture d'enquête publique de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme

La municipalité informe les habitants que par arrêté n°26-2018 en date du 28 avril 2018 Monsieur le Maire a prescrit une modification de droit commun n°1 de son Plan Local d'Urbanisme.

Par arrêté n°38-2018 du 18 juin 2018 il est également précisé les objectifs poursuivis, à savoir permettre la réhabilitation ou la valorisation de l'ancien site de l'archéodrome laissé à l'abandon suite à la cessation d'activité de ce musée. Les élus étant attachés à la qualité et au développement du territoire communal, il s'agit d'admettre, en cohérence avec les objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) des Agglomérations de BEAUNE-AI-NUITS-SAINT GORGES une évolution possible du site via une ouverture de la réglementation actuelle (création de secteurs et d'une réglementation particulière) permettant de profiter de l'opportunité de cohabiter harmonieusement avec les secteurs touristiques, d'hôtellerie, de loisirs et économiques en développement.

Par arrêté n°47-2018 en date du 16 octobre 2018 le Maire de MERCEUIL a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme approuvé en 2014.

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles dans la note de présentation. Le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale d'après la décision de la mission régionale d'autorité de l'environnement de Bourgogne Franche-Comté du 31 juillet 2018. Cette décision, jointe au dossier d'enquête publique, est consultable en mairie, aux jours et heures habituelles d'ouverture et disponible sur le site internet de la Commune de MERCEUIL ainsi que celui de la MRAe de Bourgogne Franche-Comté.

Cette enquête est régie par les articles L123-2 et R123-2 et suivants du Code de l'environnement. A cet effet, Monsieur Michel GENEVES, Officier en retraite a été désigné par le Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie pendant 32 jours consécutifs, aux jours et heures habituelles de la Mairie, du lundi 12 novembre 2018 au jeudi 13 décembre 2018 à 18 heures inclus (jours fâchés exceptés).

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les : - Le lundi 12 novembre 2018 de 9 h à 12 h ; - Le mardi 4 décembre 2018 de 15 h à 18 h ; - Le jeudi 13 décembre 2018 de 15 h à 18 h.

Le dossier d'enquête publique complet peut être consulté du 12 novembre 2018 au 13 décembre 2018 à 18 heures.

En format papier mairie de MERCEUIL, aux jours et heures habituelles d'ouverture soit : - Lundi et jeudi : de 14 h à 19 h ; - Mardi et vendredi : de 8 h 45 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 18 h 30.

Sur le site Internet de la Commune de MERCEUIL www.merceuil.fr

Sur le poste informatique de la mairie pendant les jours et heures habituelles d'ouverture.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions éventuelles pourront être consignées sur un registre d'enquête publique disponible du 12 novembre 2018 au 13 décembre 2018 à 18 heures inclus en version papier en Mairie de MERCEUIL, aux jours et heures habituelles d'ouverture.

Les observations et propositions peuvent également être adressées par écrit et/ou par mail à l'attention du Commissaire Enquêteur en Mairie de MERCEUIL aux adresses suivantes :

Par courrier papier : Mairie de MERCEUIL, 21 rue du Bourg - 21190 MERCEUIL.

Par courrier électronique à l'adresse suivante : mairie.merceuil@wanadoo.fr

Les observations et propositions, alors annexées au registre, seront consultables sur le registre papier en Mairie de MERCEUIL, ainsi que sur le site Internet www.merceuil.fr

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie de MERCEUIL et à la Sous-Préfecture, aux jours et heures habituelles d'ouverture, dès qu'ils seront transmis à la commune, ainsi que sur le site Internet de la Commune, et ce durant une année.

Au terme de l'enquête et suite à la remise du rapport du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal de MERCEUIL pourra décider d'approuver, la modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme, par délibération, en ayant le cas échéant apporté des modifications au dossier.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Monsieur Jean Pierre REBOURGEOON, Maire, joignable en Mairie.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de M. le Maire de MERCEUIL dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, jusqu'à la clôture de cette dernière.

Le Maire : 144397 Jean-Pierre REBOURGEOON.

COMMUNE D'ETAULES

Avis au public

Lancement et ouverture d'enquête publique de la modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

La municipalité rappelle que par délibération du 28 mars 2018 le conseil municipal a validé le principe du lancement d'une procédure de modification de droit commun n°1 de son Plan Local d'Urbanisme et défini les modalités de concertation. M.le Maire a ensuite prescrit cette modification par arrêté en date du 10 avril 2018.

L'objectif principal de la commune assigné à la modification est de permettre la correction d'erreur matérielle au sein du règlement, la modification des orientations d'aménagement de la zone AU2 afin d'assurer le processus de développement démographique de la commune, ainsi que le toilettage et la modification de certaines dispositions réglementaires pour harmoniser notamment les prescriptions en matière d'assainissement et d'eaux pluviales, l'aspect extérieur, le renforcement des règles de stationnement et l'encadrement du développement du secteur N1.

Par arrêté n°181016A01 en date du 16 octobre 2018, le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le dossier de modification suite à une période d'étude et de concertation dont le bilan est joint au dossier d'enquête.

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles dans la notice de présentation. Le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale d'après la décision de la mission régionale d'autorité de l'environnement de Bourgogne Franche-Comté du 9 juillet 2018. Cette décision, jointe au dossier d'enquête publique, est consultable en Mairie aux jours et heures habituelles d'ouverture et disponible sur le site Internet de la commune ainsi que celui de la MRAe de Bourgogne Franche-Comté.

Cette enquête publique est régie par les articles L123-2 et R 123-2 et suivants du code de l'environnement. A cet effet, M. Jean-Claude DESLOGES a été désigné par le Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera pendant 31 jours consécutifs, aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie, 6 novembre au 6 décembre 2018, inclus.

Le commissaire enquêteur recevra en Mairie dans le cadre de permanences fixes :

- Mardi 6 novembre de 10 h 30 à 12 h 30

- Samedi 17 novembre de 9 h 00 à 11 h 00

- Jeudi 6 décembre de 14 h 00 à 16 h 00.

Le dossier d'enquête publique complet peut être consulté du 6 novembre au 6 décembre 2018, inclus :

En Mairie, aux jours et heures habituelles d'ouverture ;

Sur le site Internet de commune : http://etaules21.fr

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions éventuelles pourront être consignées sur un registre d'enquête publique disponible 6 novembre au 6 décembre 2018, inclus, en version papier en Mairie, aux jours et heures habituelles d'ouverture.

Les observations et propositions peuvent également être adressées par écrit et/ou par mail à l'attention du commissaire enquêteur en Mairie d'ETAULES aux adresses suivantes :

Par courrier papier : Mairie, 4 rue de la Maison Commune - 21121 ETAULES

Par mail : etaules.mairie@orange.fr

Les observations et propositions alors annexées au registre seront consultables sur le registre papier en Mairie ainsi que sur le site Internet.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie et à la Préfecture, aux jours et heures habituelles d'ouverture, dès qu'ils seront transmis à la commune, ainsi que sur le site Internet de la commune, et ce durant une année.

Au terme de l'enquête et suite à la remise du rapport du commissaire enquêteur, le conseil municipal d'ETAULES pourra décider d'approuver la modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme par délibération, en ayant le cas échéant apporté des modifications au dossier.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est M. le Maire d'ETAULES, joignable en Mairie.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de M. le Maire dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le Maire : 144420 Jean René ESTIVALET.

DREAL BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Avis d'enquête publique

Classement de site de la Côte Nord de Beaune sur les communes de BROCHON, CHAMBOLLE-MUSIGNY, CHENOVE, COUCHEY, FIXIN, FLAGEY-ECHEZEALUX, GEVREY-CHAMBERTIN, GILLY-LES-CITEAUX, MARSANNAY-LA-COTE, MOREY-SAINT-DENIS, NUITS-SAINT-GEORGES, PREMEAUX-PRISSEY, VOSNE-ROMANEE, VOUGEOT.

Par arrêté préfectoral 2018-SBEP-0980 en date du 18 octobre 2018, une enquête publique sur le projet de classement de site de Côte Nord sera ouverte du lundi 26 novembre 2018 au vendredi 28 décembre 2018 à 17 heures inclus.

Au terme de cette procédure, le classement pourra être prononcé par décret en Conseil d'Etat.

Le commissaire enquêteur est M. Jacques SIMONNOT adjoint DDE Dijon-Sud en retraite.

Les communes concernées par ce projet sont : BROCHON, CHAMBOLLE-MUSIGNY, CHENOVE, COUCHEY, FIXIN, FLAGEY-ECHEZEALUX, GEVREY-CHAMBERTIN, GILLY-LES-CITEAUX, MARSANNAY-LA-COTE, MOREY-SAINT-DENIS, NUITS-SAINT-GEORGES, PREMEAUX-PRISSEY, VOSNE-ROMANEE, VOUGEOT.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique incluant un résumé non technique est consultable :

Sur support papier à la DREAL Bourgogne Franche-Comté (service biodiversité, eau, patrimoine, 19 bis-21 bd Voltaire - 21000 DIJON, du lundi au vendredi, horaires de bureau) et dans les Mairies des communes de BROCHON, CHAMBOLLE-MUSIGNY, CHENOVE, COUCHEY, FIXIN, FLAGEY-ECHEZEALUX, GEVREY-CHAMBERTIN, GILLY-LES-CITEAUX, MARSANNAY-LA-COTE, MOREY-SAINT-DENIS, NUITS-SAINT-GEORGES (siège de l'enquête), PREMEAUX-PRISSEY, VOSNE-ROMANEE, VOUGEOT.

Sur le site Internet de la préfecture : http://www.cote-dor.gouv.fr/rechercheur-par-commune-a2370.html pendant toute la durée de l'enquête ;

En Mairie, aux jours et heures d'ouverture de la Mairie.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête à feuillet non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition dans chaque lieu de l'enquête.

Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées au commissaire enquêteur, par voie postale à la Mairie de NUITS-SAINT-GEORGES siège de l'enquête ou par courrier électronique à l'adresse : sbep@real-bourgogne-franche-comte@developpement-durable.gouv.fr ou sur le registre dématérialisé à l'adresse : https://www.registre-dematerialise.fr/1028, avant la clôture de l'enquête soit le vendredi 28 décembre avant 17 h 00. Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux jours et heures précisés ci-dessous :

- GEVREY-CHAMBERTIN : - Jeudi 06/12/2018 de 14 h 00 à 17 h 00 ;

- Mercredi 19/12/2018 de 14 h 00 à 17 h 00 ;

- NUITS-SAINT-GEORGES : - Lundi 28/12/2018 de 9 h 00 à 12 h 00 ;

Vendredi 28/12/2018 de 14 h 00 à 17 h 00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public en Mairies de BROCHON, CHAMBOLLE-MUSIGNY, CHENOVE, COUCHEY, FIXIN, FLAGEY-ECHEZEALUX, GEVREY-CHAMBERTIN, GILLY-LES-CITEAUX, MARSANNAY-LA-COTE, MOREY-SAINT-DENIS, NUITS-SAINT-GEORGES, PREMEAUX-PRISSEY, VOSNE-ROMANEE, VOUGEOT, et sur le site Internet de la préfecture à l'adresse suivante : http://www.cote-dor.gouv.fr/rechercheur-par-commune-a2370.html à réception et pendant un an.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à : Mria Laurence RUVILLY : inspecteur des sites à la DREAL Bourgogne Franche-Comté (Tél. : 03.45.83.22.13 - Mail : laurence.ruvilly@developpement-durable.gouv.fr. Le maire d'ouvrage du projet est la DREAL BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE (TEMIS, 17E rue Alain Savary, B.P. 1269 - 25005 BESANCON).

Le Préfet, 144377 Pour le Préfet et par délégation: Le directeur régional.

UNE QUESTION À NOS SERVICES ?

ANNONCES LÉGALES

Sophie GALLAND - Angélique NIOT Virginie DOTTI - Marie DEBRAY Tél. 03.80.68.25.55

ABONNEMENTS

Sophie GALLAND - Tél. 03.80.68.23.66 abonnement.jdp@forumeco.com

PUBLICITE

Fabrice GUILBERT Tél. 03.80.68.23.68 - 06.17.64.10.57 regiepublicitaire.jdp@forumeco.com

RELATION CLIENT

Isabel COMMEAUX - Tél. 03.80.68.23.65 relationclient.jdp@forumeco.com

RÉDACTION

Berty ROBERT - Tél. 03.80.68.23.67 Frédéric CHEVALIER - Tél. 03.80.68.25.58

Emeline DURAND redaction.jdp@forumeco.com

TRANSMETTEZ VOS ANNONCES

Par courrier :

2 B avenue de Marbotte - 21000 Dijon Par fax : 03.80.68.25.56

Par e-mail : annoncelegale.jdp@forumeco.com

POUR PLUS DE RAPIDITÉ, OPTEZ POUR LE RÉGLEMENT PAR VIREMENT OU PAR CARTE BANCAIRE, UN GESTE POUR L'ENVIRONNEMENT...

**MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS**

**Procédures adaptées**



AVIS D'APPEL PUBLIC  
À LA CONCURRENCE

1 - Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

**DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR**

Correspondant : Service marchés

1, rue Joseph-Tissot

B.P. 1601 - 21035 Dijon cedex

Téléphone : 03.80.63.67.36

Adresse du profil d'acheteur :

<https://marches.e-bourgogne.fr> (référence de la consultation : 1118assistanceconfit)

2 - Objet du marché, caractéristiques principales et allotissement :

**ASSISTANCE VISANT À RÉSOUDRE LES SITUATIONS COLLECTIVES DE CONFLITS OU D'AGRESSIONS POUR LESQUELLES LES AGENTS DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX PEUVENT ÊTRE CONFRONTÉS DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS.**

Les prestations feront l'objet d'un accord-cadre fractionné à bons de commande sans minimum et avec un maximum en application des articles 78 et 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

L'accord-cadre est conclu du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021 pour un montant maximum annuel de 30.000 € HT.

3 - Prestations divisées en lots : Non.

4 - Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (réglement de consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

5 - Procédure : Procédure adaptée ouverte.

Ce marché est conforme au dispositif d'expérimentation MPS (Marché public simplifié) et permet aux entreprises de candidater sur la base de leur seul numéro de SIRET. Le mode de transmission des éléments de la candidature et de l'offre est dématérialisé. La réponse électronique est indispensable.

6 - Conditions de délai :  
Date limite de remise des offres : Vendredi 30 novembre 2018 à 17 heures.

7 - Date d'envoi du présent avis à la publication : 6 novembre 2018.

8 - Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus : Direction développement ressources humaines et relations sociales, service qualité de vie au travail, M. Michel MARGUERY, tél. : 03.80.63.30.29.

116498000

**AVIS**

**Plan local d'urbanisme**

AVIS AU PUBLIC

**COMMUNE D'ÉTAULES**

**LANCLEMENT ET OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE DE LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

La municipalité rappelle que par délibération du 28 mars 2018, le conseil municipal a validé le principe du lancement d'une procédure de modification de droit commun n° 1 de son Plan local d'urbanisme et défini les modalités de concertation. M. le maire a ensuite prescrit cette modification par arrêté en date du 10 avril 2018.

L'objectif principal de la commune assigné à la modification est de permettre la correction d'erreur matérielle au sein du règlement, la modification des orientations d'aménagement de la zone AU2 afin d'assurer la poursuite du développement démographique de la commune, ainsi que la toilette et la modification de certaines dispositions réglementaires pour harmoniser notamment les prescriptions en matière d'assainissement et d'eaux pluviales, l'aspect extérieur, le renforcement des règles de stationnement et l'encadrement du développement du secteur NI.

Par arrêté n° 18016A01 en date du 16 octobre 2018, le maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le dossier de modification suite à une période d'étude et de concertation dont le bilan est joint au dossier d'enquête.

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles dans la notice de présentation. Le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale d'après la décision de la Mission régionale d'autorité environnementale de Bourgogne-Franche-Comté du 9 juillet 2018. Cette décision, jointe au dossier d'enquête publique, est consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et disponible sur le site internet de la commune ainsi que celui de la MRAe de Bourgogne-Franche-Comté.

Cette enquête publique est régie par les articles L.123-2 et R. 123-2 et suivants du Code de l'environnement. A cet effet, M. Jean-Claude DESLOGES a été désigné par le tribunal administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera pendant 31 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du 6 novembre au 6 décembre 2018 inclus.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie dans le cadre de permanences fixes :

- Mardi 6 novembre de 10 h 30 à 12 h 30,

- Samedi 17 novembre de 9 à 11 heures,

- Jeudi 6 décembre de 14 à 16 heures.

Le dossier d'enquête publique complet peut être consulté du 6 novembre au 6 décembre 2018 inclus :

- En mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture,

- Sur le site internet de commune : <http://etaules21.fr/>

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions éventuelles pourront être consignées sur un registre d'enquête

publique disponible du 6 novembre au 6 décembre 2018 inclus, en version papier en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations et propositions peuvent également être adressées par écrit et/ou par mail à l'attention du commissaire enquêteur en mairie d'Étaules aux adresses suivantes :

- Par courrier papier : Mairie, 4, rue de la Maison-Commune, 21121 Étaules,

- Par mail : [etaules.mairie@orange.fr](mailto:etaules.mairie@orange.fr)

Les observations et propositions, alors annexées au registre seront consultables sur le registre papier en mairie ainsi que sur le site internet.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie et à la préfecture, aux jours et heures habituels d'ouverture, dès qu'ils seront transmis à la commune, ainsi que sur le site internet de la commune, et ce durant une année.

Au terme de l'enquête et suite à la remise du rapport du commissaire enquêteur, le conseil municipal d'Étaules pourra décider d'approuver la modification de droit commun n° 1 du Plan local d'urbanisme par délibération, en ayant le cas échéant apporté des modifications au dossier.

La personne responsable du projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est M. le maire d'Étaules, joignable en mairie.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de M. le maire dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le maire,

Jean René ESTIVALET,

113557800

**VIES DES SOCIÉTÉS**

**Constitutions de sociétés**

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 2/10/2018, il a été constituée une SASU dénommée :

**LA PETITE NUISSETTE**

Siège social : 34 bis, rue de Charmois, 21700 Nuits-Saint-Georges.

Capital : 500 €.

Objet : La société a pour objet, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : Production de bière, servoise, hydromel, vin de fruit, achat-revente de bière et vin.

Président : M. Loïc GODMER, 34 bis, rue de Charmois, 21700 Nuits-Saint-Georges.

Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Dijon.

<https://www.entreprises.gouv.fr> 215049200

Suivant acte sous seing privé en date du 5/11/2018 à Talant, il a été constituée une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

**LA DAME AUX CHAPEAUX**

Forme : Société à responsabilité limitée.

Siège social : 4, place Gustave-Gaveau, 21140 Semur-en-Auxois.

Objet : Bar, restaurant, préparation et vente de plats à emporter, dégustation de produits artisanaux, soirées à thèmes, ambiance cabaret, concerts, production de spectacles, jeux, arcades, animations pour enfants.

Durée : 99 ans.

Capital : 3.000 € entièrement libéré.

Gérance : Mme MARQUEGNIES Edwige épouse LEBRUN, demeurant 63, route de Sévigné, 21460 Epoissons.

Immatriculation : Au RCS de Dijon.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 5/11/2018, il a été constituée une SASU présentant les caractéristiques suivantes.

Dénomination sociale :

**L'ATELIER DE MONTBARD**

Objet social : Exercice de la profession d'architecte et d'urbaniste.

Siège social : 53, rue du Faubourg, 21600 Montbard.

Capital social : 1.000 €.

Durée : 99 ans.

Président : M. Vincent NODALE, demeurant 53, rue du Faubourg, 21500 Montbard.

Associé unique : M. Vincent NODALE, demeurant 53, rue du Faubourg, 21500 Montbard.

Cession de parts ou d'actions : Les parts/actions sont librement cessibles.

Admission aux assemblées et droits de vote : Chaque action donne droit à une voix.

Immatriculation en cours au RCS de Dijon.

Pour avis, la présidence, 116327800

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 2/11/2018, il a été constitué une SAS dénommée :

**ISOBATI-PRO**

Siège social : 5, rue du Bief, 21550 Ladoix-Serrigny.

Capital : 100 €.

Objet : L'exécution de travaux d'isolation, maçonnerie, carrelage, restauration d'immeubles, travaux d'aménagement de locaux, et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Président : M. Mourad ADRAOUI, 380, rue Georges-Bizet, 71450 Blanzay.

Clauses d'agrément : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Dijon. 116080000

**Augmentations de capital**

**RENOLIT ONDEX**

Société par actions simplifiée

Au capital de 3.067.500 € porté à 9.067.500 €

Siège social : Avenue de Tavaux

Chevigny-Saint-Sauveur - 21800 Quetigny

388 583 395 RCS Dijon

Du procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 12 octobre 2018,

Du certificat de dépôt des fonds établi le 8 octobre 2018 par la banque DEUTSCHE BANK,

Il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 6.000.000 € par émission de 400.000 actions nouvelles de numéraire et porté de 3.067.500 € à 9.067.500 €.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

Ancienne mention : Le capital social est fixé à 3.067.500 €, divisé en 204 500 actions de 15 € chacune.

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 9.067.500 €, divisé en 604 500 actions de 15 € chacune.

Pour avis, le président, 118574000

**Créances salariales**

**AVIS DE DÉPÔT DES RELEVÉS DE CRÉANCES SALARIALES**

**GUNES Ahmet**

Ravalement de façades

12, rue du Tremblay - 21170 Saint-Usage

SIREN 434 818 563

Par le présent avis, il est indiqué que les relevés de créances salariales ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon le 6/11/2018.

Cette publicité fait courir le délai de conclusion de 2 mois conformément à l'article L. 625-1 du Code de commerce.

Jean-Joachim BISSIÈUX, liquidateur, en date de ce jour. 116425000

**Avis divers**

**Changement de nom patronymique**

M. Mathieu BANO, né le 2 novembre 1986 à Montpellier (Hérault), demeurant au 2, rue des Moulins, 21000 Dijon, en Côte-d'Or, agissant en son nom personnel, dépose une requête auprès du garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de BANQ-SERVAT.

111761700

**APPELS D'OFFRES  
AVIS ADMINISTRATIFS  
ET ANNONCES LÉGALES**

**Nos services  
sont à votre disposition  
Confiez-nous  
vos formalités**

**04 72 22 2425**

[legale@bjpmedia.fr](mailto:legale@bjpmedia.fr)